

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

| | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| <i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i> | Date 02.11.2020 | Heure 8h03 | Numéro 20.192 | Département(s) DJSC |
| | Annule et remplace | | | |

Auteur(s) : Groupe socialiste

Titre : Face à la pandémie, il faut un plan de sauvetage pour la culture !

Contenu :

En raison de l'impact durable de la pandémie sur le secteur de la culture, nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Sur les plus de 9 millions de francs prévus en soutien à la culture, quelle part a déjà été attribuée ? Quel pourcentage des demandes a été traité et dans quel délai ? Quel est le taux de réponses négatives ? Quel est le pourcentage des montants octroyés par rapport aux demandes déposées ? Le processus mis en place est-il adapté aux réalités ? La création d'un fonds d'indemnisation forfaitaire destiné à soutenir les structures et les actrices et acteurs culturel.le.s qui n'ont pas pu recevoir d'aides ou un montant très faible est-elle envisagée ?
- Le système de RHT mis en place par la Confédération appelle aussi des questions. Quel pourcentage de demandes a été traité et dans quel délai ? Quel est le taux de réponses négatives ? Qu'a entrepris le canton pour changer les critères d'éligibilité aux RHT au regard du décompte des subventionnements publics ?
- Quelle adaptation des critères d'octroi de subventions ordinaires (prévues au budget 2020) est prévue ?
- Le Conseil d'État envisage-t-il de se concerter avec les autres collectivités publiques et les soutiens parapublics du canton (Loterie romande (LoRo), Fondation Casino, Fondation BCN) pour mettre en place un plan de sauvetage du secteur culturel ?

Développement :

La pandémie est présente en Suisse et met à mal notre société depuis mars. Mesures sanitaires, semi-confinement, fermeture d'établissements, annulation de manifestations et de représentations culturelles font partie de la liste non exhaustive des mesures prises par les autorités de notre pays et de notre canton pour faire face au coronavirus. Cela a mis à l'arrêt plusieurs secteurs de l'économie. Pour pallier cette situation, plusieurs mesures ont été prises pour soutenir l'économie : RHT, APG, prêts, arrangement concernant les loyers commerciaux ; elles ont permis d'éviter des licenciements, d'insuffler un bol d'air à un grand nombre d'entreprises ou de garantir des revenus aux indépendant.e.s.

Comme en témoignent de nombreuses prises de position d'associations faïtières du secteur culturel (FNAAC, FRAS, ARTOS, PETZI, Taskforce Culture, etc.), l'ensemble de ces mesures s'avèrent inaccessibles pour un grand nombre d'acteurs et actrices culturel.le.s. Cette situation préoccupe grandement le groupe socialiste, car, sans actions décisives des collectivités publiques, le terreau culturel neuchâtelois va s'assécher. Ce risque ne nous inquiète pas uniquement pour les acteurs culturels, mais aussi pour notre vie en société, dont la culture est une composante majeure. Elle est indispensable à la fois au développement individuel et à la cohésion sociale.

Après que le Grand Conseil a accordé récemment un crédit de plus de 1 million de francs en soutien à la culture, avec la participation de la Confédération et de la LoRo, le canton dispose d'un total de plus 9 millions de francs (en incluant les aides d'urgence sous forme de prêts) pour soutenir le secteur culturel. Pour l'attribution de ces montants, le canton de Neuchâtel a mis en place des commissions qui traitent les différentes demandes. Selon nos informations, les procédures voulues par la Confédération ne sont pas adaptées au secteur culturel et il est fort à craindre que les montants ne puissent pas être engagés dans leur totalité. Cas échéant, selon notre groupe, la part cantonale devrait garder son affectation selon d'autres critères. Le canton du Valais a réagi en mettant en place un fonds culturel. Ainsi, à titre de mesure subsidiaire à d'autres aides fédérales et cantonales liées à la Covid-19, les acteurs et actrices culturel.le.s et les prestataires de services dans le domaine culturel peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire cantonale sans contrepartie pour la période du dommage considérée.

Sachant que les conséquences de la situation particulière que nous traversons seront durables dans le secteur de la culture (les associations professionnelles évoquent des conséquences jusqu'en 2022), il est à craindre que les budgets ordinaires soutenant essentiellement la diffusion ne pourront plus être actionnés, ou que très rarement. Il convient donc d'adapter les critères d'octroi à cette nouvelle donne en finançant le travail (résidences, recherches artistiques, formations continues...) et non plus la seule diffusion, et en élargissant la notion de

diffusion aux possibilités numériques notamment (livestream, podcast, enregistrement, etc.) et en révisant les processus de demande d'aide (cadence des séances, réactivité, ressources humaines, etc.).

Demande d'urgence : OUI

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Martine Docourt Ducommun

| Autres signataires (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : | Autres signataires suite (prénom, nom) : |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Romain Dubois | Françoise Gagnaux | Thomas Facchinetti |
| Annie Clerc-Birambeau | Philippe Loup | Stéphane Reichen |
| Jonathan Gretillat | Antoine de Montmollin | Laura Zwygart de Falco |
| Johanne Lebel Calame | Corine Bolay Mercier | |